

Séance du Conseil général du 16 juin 2025

Objet : Qu'en est-il de l'entretien des haies et des bords de chemins AF

Monsieur le Président
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Nous avons été interpellés par certains citoyens et propriétaires qui ont constaté une diminution de l'entretien des bords de chemins AF et des ouvrages collectifs.

Les talus ne sont plus fauchés et les grilles des périmètres de chemins ruraux plus souvent nettoyés. Certaines haies sont taillées par la commune ou des entreprises de la place alors que leur entretien ne leur appartient pas. Certaines sont taillées drastiquement et les branches coupées jonchent le sol ou la route. Le fond pour l'entretien des chemins AF et ouvrages collectifs ainsi que les taxes y relatives perçues devraient servir uniquement à l'entretien de ces ouvrages qui sont subventionnés par l'Etat et aussi financés par les propriétaires fonciers .

Un rappel au passage : la taxe est passée de 15.- à 30.-/hectare et la commune alimente ce fond également à travers les impôts. Il serait souhaitable de connaître ce qui est fait avec ces taxes. Au passage une demande vous est faite pour le récapitulatif des travaux réalisés et leurs coûts financés avec ce fond.

Voici nos questions :

- Le conseil communal peut-il nous assurer que le financement de certains travaux correspond bien au règlement en vigueur y c. le respect des mesures réseaux et biodiversité ?
- Le conseil communal peut -il établir, à disposition des propriétaires et de l'Etat, un rapport annuel des dépenses affectées au fond AF, comme le stipule le règlement ?

Nous remercions le CC pour ses réponses
Haute-Sorne, le 16.06.2025

Signataire.: Eschmann Sylvaine

